

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déchets radioactifs Question écrite n° 68335

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le délicat problème de la pollution radioactive dans le quartier de la Petite Coudraie, à Gif-sur-Yvette (Essonne). Il avait été annoncé, il y a plusieurs mois, la création d'un « fond radium » permettant d'indemniser les propriétaires des terrains et des habitations contaminés par le radon et le radium. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer à quelle date ce fond sera mis en place et à quelle date les habitants concernés par ce dossier pourront prétendre à être indemnisé.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la mise en place du « fonds radium ». Le Gouvernement a décidé que le « fonds radium » participerait à hauteur d'un plafond de 50 % aux travaux de réhabilitation des sites contaminés au radium. Les demandes de subvention pour pouvoir bénéficier de cette aide peuvent désormais être adressées au préfet.

Données clés

Auteur: M. Pierre Lasbordes

Circonscription: Essonne (5e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 68335

Rubrique: Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement **Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6120 **Réponse publiée le :** 14 janvier 2002, page 171